
Cabinet Nouvel Horizon

GUIDE PRATIQUE PREMIUM

Normes ERP pour ouvrir une salle de sport

Type X, DAE obligatoire, encadrement diplômé, déclaration préfecture, affichages obligatoires. Cadre réglementaire complet.



Édition 2026 · Document propriétaire

SOMMAIRE

Table des matières

- I. Une activité encadrée**
- II. Les 5 axes de conformité**
- III. Le budget en détail**
- IV. La méthode pas à pas**
- V. Les erreurs à éviter**
- VI. Formalités et réglementation**
- VII. Notre accompagnement**

*Cabinet Nouvel Horizon — Cabinet d'accompagnement pour la création d'entreprises beauté, bien-être et sport.
+100 projets accompagnés. Premier rendez-vous offert.*

INTRODUCTION

Une activité encadrée

Une salle de sport est un Établissement Recevant du Public (ERP) classé type X. Cette classification implique un cadre réglementaire strict qui vise à protéger les usagers : sécurité incendie, accessibilité PMR, encadrement diplômé, équipement de premier secours, registres obligatoires.

Beaucoup de porteurs sous-estiment ce cadre. Pourtant, les contrôles existent (DRJSCS, mairie, inspection du travail) et les sanctions en cas de non-conformité peuvent aller jusqu'à la fermeture administrative ou des poursuites pénales en cas d'accident.

Ce guide couvre l'ensemble des obligations légales pour ouvrir et exploiter une salle de sport en conformité totale.

À RETENIR

Le bon état d'esprit

Un projet entrepreneurial réussi tient à la rigueur de sa préparation, à la qualité du business plan, et à la solidité du pilotage opérationnel. Ce guide vous donne les clés. L'accompagnement d'un cabinet expert sécurise le parcours.

CONCEPT

Les 5 axes de conformité

Le choix du concept détermine 80% de la rentabilité future.

Classification ERP type X

Établissement Recevant du Public catégorie sports. Implique normes incendie, accessibilité, éclairage de sécurité, dégagements.

Encadrement diplômé obligatoire

Tous les coachs doivent avoir BPJEPS AF, DEJEPS, DESJEPS ou Licence STAPS. Affichage diplômes obligatoire.

DAE défibrillateur automatisé externe

Obligatoire depuis 2007 pour toutes les salles de sport. Sanction si absent. Formation utilisation requise pour le personnel.

Déclaration préfecture DRJSCS

Déclaration obligatoire de l'activité, des locaux, du personnel encadrant. Numéro d'enregistrement délivré.

Affichages réglementaires

Diplômes coaches, attestation assurance RC, règlement intérieur, consignes sécurité, plans d'évacuation, registre de sécurité accessible.

BUDGET

Le budget en détail

Voici la décomposition typique du budget d'ouverture.

Chaque poste doit être calibré avec précision. Sous-estimer un poste de 20% à la conception revient à le sur-payer de 50% à l'exécution.

La règle d'or : toujours prévoir 15 à 20% de marge de sécurité sur le budget global. C'est ce qui distingue les projets pérennes des projets qui s'enlisent à mi-parcours.

Poste réglementaire	Coût indicatif
DAE défibrillateur + formation	1 500 - 2 500 €
Détection incendie + alarme	3 000 - 8 000 €
Éclairage de sécurité	2 000 - 5 000 €
Signalétique évacuation	500 - 1 500 €
Accessibilité PMR (sanitaires, vestiaires)	8 000 - 25 000 €
Assurance RC pro renforcée	800 - 2 500 €/an

MÉTHODE

La méthode pas à pas

5 phases séquencées, de l'idée à l'ouverture.

Étape 1 — Vérifier la compatibilité ERP du local. Capacité d'accueil (mètres carrés / personne), nombre de sorties de secours, accessibilité PMR. Audit avant bail si possible.

Étape 2 — Dépôt dossier ERP en mairie. Avant tout travaux. Délai 1-3 mois. Plans, descriptifs, calculs effectifs.

Étape 3 — Déclaration DRJSCS. Activité, équipements, encadrement. Numéro d'établissement délivré obligatoire pour exploiter.

Étape 4 — Recrutement coachs diplômés. Vérification stricte des diplômes (BPJEPS AF mention AGFF ou Halte-Forme, DEJEPS, DESJEPS, Licence STAPS). Copies à conserver.

Étape 5 — Mise en place du dispositif sécurité. DAE + formation, alarme incendie, éclairage sécurité, registres.

Étape 6 — Visite commission de sécurité. Avant ouverture. Vérification de l'ensemble. PV délivré ou demandes de mise en conformité.

PIÈGES

Les erreurs à éviter

Sur nos +100 projets accompagnés, certaines erreurs reviennent systématiquement chez les porteurs autonomes.

! Recruter un coach sans diplôme d'État

Exercice illégal de la profession. Amendes lourdes, fermeture administrative possible, responsabilité pénale dirigeant.

! Oublier le DAE défibrillateur

Obligation depuis 2007. Sanction administrative + responsabilité pénale en cas d'accident sans DAE.

! Ne pas afficher les diplômes des coachs

Affichage obligatoire à l'entrée. Contrôles inopinés DRJSCS. Sanctions financières.

! Sous-estimer l'accessibilité PMR

Loi 2005. Vestiaires, sanitaires, accès salle doivent être accessibles. Sans Ad'AP, amendes.

! Ouvrir sans déclaration DRJSCS

Activité non déclarée. Sanctions administratives, fiscales, et impossibilité de défendre sa position en cas de litige.

CADRE LÉGAL

Formalités et réglementation

Code du sport articles L.212-1 et suivants : qualifications professionnelles pour l'enseignement contre rémunération. BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS, Licence STAPS.

Décret du 26 octobre 2018 : obligation DAE pour ERP type X. Formation premiers secours du personnel obligatoire.

Code de la construction articles R.123-1 et suivants : règlement ERP. Sécurité incendie, accessibilité, dégagements selon catégorie d'établissement.

Code de la santé publique : assurance RC professionnelle obligatoire. Affichage attestation à l'entrée de l'établissement.

ALLER PLUS LOIN

Notre accompagnement

Le Cabinet Nouvel Horizon accompagne chaque année des dizaines de projets de création d'établissements beauté, bien-être et sport en France, dans les DOM-TOM et en Afrique francophone.

Notre méthode en 5 phases couvre l'intégralité du projet : cadrage stratégique, business plan, financement, exécution, lancement et suivi 6 mois post-ouverture.

Notre singularité : un seul interlocuteur sur toute la durée, une rémunération de 10% du montant total du projet (étalée en mensualités), un alignement total avec votre réussite.

Le premier rendez-vous est offert et sans engagement. 30 minutes pour comprendre votre projet, évaluer sa faisabilité, identifier les premières étapes.

PROCHAINE ÉTAPE

Parlons de *votre projet.*

Le premier rendez-vous est offert et sans engagement. 30 minutes pour comprendre votre projet, évaluer sa faisabilité et identifier les premières étapes concrètes. Que vous poursuiviez avec nous ou non, vous repartez avec une vision claire de votre parcours.

nouvelhorizoncabinet.com

Visitez notre site et téléchargez
d'autres guides.

+33 (0)6 75 56 84 37

Appelez-nous directement.

**contact@
nouvelhorizoncabinet.com**

Écrivez-nous, réponse 24-48h.